

NESTLE® – JEU CONCOURS PHOTOS-RECETTES CROQ'RECETTES 2

1. Organisation du Jeu

La société **NESTLÉ FRANCE**, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 542 014 428, ayant son siège social au 7, boulevard Pierre Carle – BP 900 Noisiel – 77446 Marne la Vallée Cedex 2 (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), du 05/12/2018 au 31/01/2019 inclus, un jeu sans obligation d'achat intitulé : « **JEU CROQ' RECETTES**» (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante www.croquonslavie.fr.

L'adresse du Jeu est la suivante :

Société NESTLE France
JEU CROQ' RECETTES
7, boulevard Pierre Carle
BP 900 Noisiel
77446 Marne la Vallée Cedex 2

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et disposant d'un compte personnel sur le site www.croquonslavie.com, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, et ceux de la société gestionnaire du Jeu, ainsi que des membres de leur famille.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- www.croquonslavie.fr ;
- <https://clubambassadeurs.croquonslavie.fr>
- Newsletter Croquons La Vie ;
- Post Facebook ;
- Emailing dédié ;

4. Dotations mises en jeu

- **2 robots pâtisseries masterchef Moulinex – QA510110 d'une valeur unitaire indicative de 149.99€ TTC**
- **20 kits d'une valeur unitaire indicative de 38.97 € TTC contenant**
- 1 moule cake Tefal d'une valeur unitaire indicative de 12.99 € TTC
- 1 moule à tarte Tefal d'une valeur unitaire indicative de 12.99 € TTC
- 1 moule à 12 muffins Tefal d'une valeur unitaire indicative de 12.99 € TTC
- **30 Kits d'une valeur unitaire indicative de 9.27€ contenant**
- 1 bon d'achat d'une valeur de 5€ valable sur les produits NESTLE (hors Glaces, Céréales, Nestlé Bébé, Purina et Nestlé Waters) valable jusqu'au 31/01/2020
- 1 Tote Bag Croquons La Vie d'une valeur unitaire indicative de 1,63€ TTC
- 1 manique Croquons la Vie d'une valeur unitaire de 2.64€ TTC

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Les dotations sont nominatives, non commercialisables et ne peuvent pas être attribuées ou cédées à un ou des tiers.

5. **Modalités de participation au Jeu**

5.1 **Connexion et inscription au site du Jeu**

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se rendre sur le jeu du 05/12/2018 au 31/01/2019 23h59, heure française ;
- Se rendre sur le « **JEU CROQ' RECETTES** » situé dans la rubrique « Marques » et la sous-rubrique « Jeux » ;
- Arriver sur la page présentant le Jeu, cocher la case « j'ai lu et j'accepte le règlement du jeu*» et cliquer sur « Je participe » ;
 - DEJA INSCRITS : valider son formulaire pré-rempli
 - NON INSCRITS : S'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires du formulaire (notamment nom, prénom, adresse postale et adresse électronique)
- Arriver sur la page « Création de votre recette » et remplir l'ensemble des champs (Titre de la recette, Catégorie de plats, Difficulté, Nombre de personnes, Type de plats, Temps de préparation, Temps de cuisson, Mode de cuisson, Ingrédients Nestlé ou autres ingrédients, Lister les différentes étapes de préparation)
 - Arriver sur la page « Prévisualisation de votre recette » et valider la recette
 - Arriver sur la page « Merci de votre participation » qui valide la participation

Chaque participant peut déposer plusieurs recettes, plusieurs fois par jour. Le dépôt d'une recette donne droit à une entrée pour le tirage au sort, chaque participant peut déposer autant de recette qu'il le souhaite.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexacts ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. **Rédaction des recettes**

Les participants sont dûment informés que leur recette et photographie est soumise à une modération.

La Société Organisatrice se réserve le droit de sélectionner certaines recettes afin de les publier en dehors de la mécanique de jeu sur les sites :

- www.croquonslavie.fr ;
- m.croquonslavie.fr ;

Les recettes choisies pourront être modifiées à des fins de cohérence et d'optimisation :

- Modification du titre de la recette
- Modification du titre de la photo
- Modification de l'ordre d'énumération des ingrédients
- Modification des textes des étapes
- Corrections des fautes d'orthographe

Chaque recette sélectionnée aura sa photo modifiée par l'ajout du prénom + de la première lettre du nom de famille de l'auteur (ex : Marie D.) ainsi que l'ajout du logo « CROQ' RECETTES ».

Toute participation qui aura fait l'objet d'un rejet total ou partiel par le modérateur sera présumée faite en violation des dispositions du présent règlement et sera donc de droit annulée.

6.1 Contenu et caractère de la recette à respecter :

- La recette doit respecter la thématique du jeu : "Partagez votre recette de gâteau d'anniversaire préférée !"
- La recette doit être une création personnelle, toute recette qui serait une copie d'une recette existante sera rejetée et rendra la participation du joueur nulle.
- Le titre de la recette doit décrire la recette, être écrit en français et intelligible (70 caractères max), ce titre ne peut pas contenir de nom propre (la tarte au pomme de Marie.B)
- La recette doit contenir 100 grammes de fruits minimum
- La photo de la recette doit être personnelle et n'avoir jamais été publiée sur un autre site
- Le titre de votre photo doit être le même que le titre de votre recette
- Laissez parler votre créativité en ajoutant chantilly, glaçage, décoration comestibles...
- Mettez en scène votre création en choisissant un plat sobre et un décor clair et neutre (nappe blanche, bois, marbre...)
- Prenez la photo de profil et légèrement vers le haut et évitez que l'on voit votre intérieur :)
- Choisissez un endroit lumineux pour immortaliser votre recette !
- Chaque étape de la recette doivent être écrites de façon intelligibles en français, si les étapes renseignées ne sont pas complètes ou faussent la recette sera rejeté et rendra la participation du joueur nulle.
- Pour valider la participation tous les champs de la page création de recette doivent être remplis.

6.2 Contenu et caractère de la photographie

Les photographies accompagnant la recette proposée doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- Les photographies envoyées doivent être au format .jpg d'un poids maximum de 2 Mo
- Dont la qualité technique serait jugée suffisante pour être exploitée (netteté/éclairage) ;
- Dont la réalité paraît évidente (non issue d'un photomontage) ;
 - Etre conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
 - Ne pas démontrer des signes de violence ni être à caractère vulgaire ;

- Ne pas porter atteinte aux droits des tiers (vie privée, droits de propriété intellectuelle tel que droit d'auteur, droit des marques, droit à l'image...) et notamment ne pas représenter des éléments soumis à des droits de propriété intellectuelle ou industrielle;
- Etre conforme à la réglementation et à la législation en vigueur et ne pas porter atteinte à l'image de la Société Organisatrice.

Le participant reconnaît être titulaire des droits afférents à la photographie et avoir recueilli le consentement de toutes les personnes figurant sur la Photographie.

Le participant est dûment informé qu'il est responsable de toutes les réclamations d'un tiers trouvant leur source dans la diffusion de la photographie, et ce quelle que soit la nature du grief invoqué.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de retirer si besoin toute photographie faisant l'objet d'une réclamation de la part d'un tiers, annulant ainsi la participation du participant.

ARTICLE 7 - UTILISATION DES RECETTES ET PHOTOGRAPHIES

Les participants au Jeu autorisent la Société Organisatrice, à utiliser leur recette et photographie sur le site Internet Nestlé® Croquons La Vie à titre gratuit et ce à compter de la publication de la Photographie.

Ces éléments sont des conditions essentielles à la remise de la dotation.

7. Détermination des gagnants

Le tirage au sort aura lieu dans un délai de 2 semaines à compter de la fin du jeu et sera effectué parmi les participants ayant déposé une ou plusieurs recettes du 05/12/2018 au 31/01/2019.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du jeu.

8. Modalités d'obtention de la dotation

Les gagnants recevront leur dotation à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur inscription sur le site Internet du Jeu dans un délai approximatif de 6 à 8 semaines à compter de la fin du jeu.

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenue à sa disposition à l'adresse du Jeu :

pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

1. **Acceptation du règlement et accès au règlement**

1.1 **Acceptation du règlement**

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

1.2 **Accès au règlement**

Le présent règlement est consultable sur le site officiel du Jeu www.croquonslavie.fr jusqu'au 31/08/2018 minuit, heure française.

2. **Annulation / Modification du jeu**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

3. **Contestation et réclamation**

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu, à l'adresse suivante :

Société NESTLE France
JEU CROQ' RECETTES
7, boulevard Pierre Carle BP 900 Noisiel
77446 Marne la Vallée Cedex 2

4. **Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

5. **Protection des données personnelles**

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice tant dans le cadre du jeu que dans les opérations de la Société Organisatrice Nestlé Croquons La Vie, pour ceux qui y ont consenti.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse du service consommateur Nestlé :

Société NESTLE France

Jeu Croq Recettes- NESTLE Croquons La Vie

7, boulevard Pierre Carle

BP 900 Noisiel

77446 Marne la Vallée Cedex 2

6. **Loi applicable**

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

